

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 JANVIER 2026

Le 5 janvier 2026 à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : ALLIER Stéphane, COSTE Philippe, DUMAS Joële, ESTEBAN Michel, JUPILLE Jacky, LAPEYRE Denis, MERCIER Lorna, PERRUTEL Robert, RICHELME-DAVID Suzanne, SALASCA Claudine, SOULIÉ Françoise, VILA Léone.

Absents excusés : MERICKSKAY Sylviane donne procuration à DUMAS Joële,
GILS Antoine donne procuration à GILS Denise.

Madame DUMAS Joële a été nommée secrétaire.

Madame BÈZES Mathilde, secrétaire générale, est désignée auxiliaire de séance.

APPROBATION PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal du 2 décembre est approuvé à l'unanimité des membres présents.

PRÉEMPTIONS

- Maison d'habitation 12 rue de l'Oratoire et garage attenant rue Marcel Pagnol appartenant à M. POUJOL Alain.
- Maison d'habitation 6 bis rue Claude Pambrun appartenant à M. BOSC Alain.

La commune ne souhaite pas user de son droit de préemption.

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 (concerne exercice 2025)

DM n°1 : Provisions article 2111 – Terrains nus

Augmentation de crédits - DÉPENSES
art. 2111 1 245.00 €

Diminution de crédits - DÉPENSES
art. 2138 1 245.00 €

DÉLIBÉRATION 25% INVESTISSEMENT

Il y a la possibilité réglementaire d'opter pour une délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget N-1).

C'est à dire, jusqu'à l'adoption du budget N ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Vote : 14 POUR – 1 ABSTENTION – 0 CONTRE

ÉGLISE

Suzanne RICHELME-DAVID relate le compte-rendu de l'étude de l'église de Peyriac-Minervois par Monsieur ROBERT-COLS Pascal lors de la réunion du 5 janvier 2026 : d'importants travaux sont à prévoir sur la maçonnerie du chevet. L'obligation d'installer un paratonnerre.

Montants estimatifs des travaux les plus urgents avec possibilité d'échelonner en 4 tranches :

- 188 543 € HT
- 171 918 € HT
- 191 003 € HT
- 207 064 € HT

Total : 758 528 € HT (soit 910 233€ TTC).

Coût de l'étude : 25 000 € pour lesquels la fondation du patrimoine subventionne à hauteur de 3 000 €.

Madame GARDEL, archéologue, a présenté lors de cette réunion l'histoire du village (au moyen-âge, explication du Castrum, ...), elle a mentionné le fait que cette église a subi plusieurs agrandissements survenus après la construction d'origine.

RÉSIDENCE DES REMPARTS

Madame le Maire informe les conseillers des modalités d'attribution des logements à la suite d'une entrevue avec M. FABRE Rémi et Mme AUMONT Sylvie du groupe MARCOU HABITAT. L'inscription est obligatoire sur la plateforme internet dédiée (www.demande-logement-social.gouv.fr) avec complétude du dossier pour affectation d'un logement. Cette démarche est valable pour n'importe quel type de logement pour n'importe quel bailleur social.

La Maison France Services située 5 chemin des Pèlerins peut aider les potentiels demandeurs à saisir leurs demandes.

La « livraison » des logements papy loft de la résidence des Remparts (rue Jean Jaurès) est prévue courant septembre 2026. Les conditions d'accès sont les suivantes :

- âge minimal de 62 ans (ou en dessous en cas de situation d'handicap ou perte d'autonomie)
- plafond de revenus (sauf pour 2 logements où les plafonds sont plus haut)

P.L.U – TERRAIN AGGLO ZAC

Une réunion concernant la révision du PLU s'est tenue le 4 décembre 2025 à la mairie.

Madame le Maire explique que les services de Carcassonne Agglo, présents à cette réunion, nous ont informé de leur souhait d'aménagement des terrains situés dans la ZAC (à côté de la gendarmerie). Ce projet consistera à créer un « pôle bus » RTCA avec l'installation de deux modules préfabriqués, un pour le sanitaire et l'autre la salle de repos des agents.

TRAVAUX PONT RD35

Le département a programmé des travaux de consolidation du pont route de Trausse sur la RD35, prévus sur une durée de 5 mois allant de début février à fin juin.

Une réunion publique est prévue le 13 janvier 2026 à 18h30 au foyer municipal où seront évoquées notamment les déviations mises en place. C'est l'entreprise CAZAL TP qui a été retenue pour ce chantier.

La séance est levée à 19h30.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 9 FÉVRIER à 18H30